

A quand le vote électronique en Haïti?

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) défient la distance et le temps et exécutent les tâches confiées avec une exactitude quasi parfaite. Fort de tous les avantages de ces technologies numériques, presque la totalité des activités humaines traditionnelles sont passées en mode numérique. Aujourd'hui à travers le monde, il est désormais question de courrier électronique, commerce électronique, cours en ligne, cyber gouvernement, e-parlement, etc. Depuis un certain temps, de nombreux pays embrassent le vote électronique pour faire face aux défis de toutes sortes que les élections charrient. Comme Haïti exploite de plus en plus les Technologies de l'Information et de la Communication, peut-elle adopter aussi le vote électronique?

C'est quoi le vote électronique?

Le vote électronique est un système de vote dématérialisé dont le comptage se fait automatiquement à l'aide de systèmes informatiques. Dans ce système, presque tous les matériels électoraux disparaissent pour laisser la place à des systèmes électroniques. Toute l'intelligence électorale et les matériels du processus électoral seront remplacés par des machines électroniques. L'urne traditionnelle sera remplacée par une urne électronique ou une machine à voter ou encore un ordinateur de vote.

Quels sont les avantages du vote électronique?

Le vote électronique présente de nombreux avantages pour toutes les parties impliquées dans un processus électoral. Parmi les principaux avantages, il convient de citer: résultats du vote quasi immédiats, une baisse significative des coûts des opérations électorales, des élections plus fiables et légitimes, grâce à la réduction des erreurs, protection de l'environnement, etc.

Faisabilité du vote électronique en Haïti

Le vote électronique suppose l'utilisation des moyens électroniques en lieu et place des infrastructures physiques existantes. Le votant n'aura plus à utiliser une feuille et un marqueur pour exprimer son choix, mais il le fera grâce à une interface électronique quelconque. L'infrastructure et une partie de la logistique d'un centre de vote peuvent être remplacées par une interface numérique qui peut être un ordinateur, une tablette numérique ou un téléphone cellulaire ou encore une machine à voter.

Le conseil électoral provisoire (CEP) devra mettre en place une infrastructure électronique fiable à tous les points de vue.

